



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250930-202509D0053-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025
N° 202509D0053

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
30 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Absents :
Votants : 26

Date de la convocation :
24 Septembre 2025

PRÉSENTS :
F. MARECHAL a donné pouvoir à A. MARTIN
E. JACQUAND a donné pouvoir à F. JANET
M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. VENET a donné pouvoir à J.BERTHET
S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON
J. SAINT-PIERRE a donné pouvoir à C. VALET
S. CLOUPET a donné pouvoir à M. MACON
D. SEBAL a donné pouvoir à V.PEYROL

Domaine Finances
Pour :
Contre :
Abstention :

S. BAUDIN se déporte et quitte la salle

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT – TAUX REVISABLE LIVRET A

Réalisation d'un Contrat de Prêt *Transformation écologique* d'un montant total de 1 030 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des Travaux de l'école Simone VEIL

Pour les besoins de financement des travaux de l'école élémentaire, et conformément au Budget voté le 25 Mars 2025 la commune doit recourir à un emprunt. Après consultation auprès de plusieurs banques, les conditions de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) sont plus favorables. Aussi, il est proposé de contracter un prêt de 1 030 000 € auprès de la Banque des Territoires, aux conditions suivantes :

Montant : 1 030 000 €
Durée d'amortissement : 30 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A + 0.4 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Déduit (échéances constantes)
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

La Commission Finances, réunie ce 23 Septembre 2025 a donné un avis favorable aux conditions de cet emprunt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire, Pierre LARRIEU, à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 030 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 1 030 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Péodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (Echéances Constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- AUTORISE à cet effet M. le Maire, Pierre LARRIEU, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.



Le 30 Septembre 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU